RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture de desserts bio en vrac et location de distributeurs associés au profit des selfs du CHU de Bordeaux

---

Date et heure limites de réception des offres :

VENDREDI 8 JANVIER 2027 à 12h00

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....3
1.1 - Objet....3
1.2 - Mode de passation....3
1.3 - Type et forme de contrat....3
1.4 - Décomposition de la consultation....3
1.5 - Nomenclature....3
2 - Conditions de la consultation....3
2.1 - Délai de validité des offres....3
2.2 - Forme juridique du groupement....3
2.4 – Prestations supplémentaires éventuelles....4
2.5 - Développement durable....4
3 - Conditions relatives au contrat....5
3.1 - Durée du contrat et délais d'exécution....5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....5
3.3 – Confidentialité et mesures de sécurité....5
4 - Contenu du dossier de consultation....5
5 - Présentation des candidatures et des offres....5
5.1 - Documents à produire....6
5.2 – Echantillons et dégustation....7
5.2.1 – Description des échantillons et de la dégustation....7
5.2.2 – Modalités de présentation des échantillons....8
5.3 – Déroulé des tests :....8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....8
6.1 - Transmission électronique....8
6.2 - Transmission électronique Horodatage :....10
6.3 - Transmission électronique Antivirus :....10
6.4 - Transmission sous support papier....10
7 - Examen des candidatures et des offres....10
7.1 - Sélection des candidatures....10
7.2 - Attribution des accords-cadres....10
7.3 - Suite à donner à la consultation....11
8 - Renseignements complémentaires....12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....12
8.2 - Procédures de recours....12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Fourniture de desserts bio en vrac et location de distributeurs associés au profit des selfs du CHU de Bordeaux

Lieu(x) d'exécution :
Les lieux de livraison sont les différents établissements du CHU de BORDEAUX (cf. Annexe 2 au CCAP – Liste des établissements du CHU).

Les adresses sont définies lors de l'émission de chaque bon de commande.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Ce marché n'est pas alloti, en raison de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Impossibilité de recourir à des prestations distinctes.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

CPV principal	Description
15551300-8	Yaourt

CPV complémentaires	Description
39310000-8	Equipement de restauration
51500000-7	Services d'installation de machines et d'équipement

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 9 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 – Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont la **possibilité** de faire une proposition pour les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

- Fourniture de crème dessert chocolat bio ;
- Fourniture de yaourt brassé bio goût vanille ;
- Fourniture de purée de fruits ou compote autres goûts

Code	Libelle	Description
PSE Facultative 1	Fourniture de Crème dessert chocolat bio	Une prestation supplémentaire éventuelle de fourniture de crème dessert Bio est possible. Conditionnement en poche de 5 kg pour fontaine distributrice
		Une prestation supplémentaire éventuelle de fourniture de crème dessert Bio est possible. Conditionnement en poche de 10 kg pour fontaine distributrice
PSE Facultative 2	Fourniture de yaourt brassé bio goût vanille (proposition d'un fromage blanc acceptée)	Une prestation supplémentaire éventuelle de fourniture de yaourt brassé Bio goût vanille est possible Conditionnement en poche de 5 kg pour fontaine distributrice
PSE Facultative 2		Une prestation supplémentaire éventuelle de fourniture de yaourt brassé Bio goût vanille est possible Conditionnement en poche de 10 kg pour fontaine distributrice
PSE Facultative 3	Fourniture de purée de fruits ou compote autres goûts (proposition d'une composte de fruits acceptée)	Une prestation supplémentaire éventuelle de fourniture de purée de fruits ou compote autres goûts est possible Conditionnement en poche de 5 kg pour fontaine distributrice
PSE Facultative 3		Une prestation supplémentaire éventuelle de fourniture de purée de fruits ou compote autres goûts est possible Conditionnement en poche de 10 kg pour fontaine distributrice

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Le titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat et délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution sont fixés au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
Annexe 1 : désignation des co-traitants / sous-traitants et répartition des prestations
Annexe 2 : Liste des comptables assignataires – Trésoriers
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes :
Annexe 1 : Liste des établissements ;
Annexe 2 : Liste des sites du CHU de Bordeaux
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Pièce de candidature DC1
- Pièce de candidature DC2
- Le cadre de mémoire technique.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1.1 - Pièces de la candidature

Articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Les opérateurs économiques peuvent présenter une candidature sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises (GME / GOE). Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

1. Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise

Libellés	Signature
Numéro unique d'Identification ou document d'inscription à un registre professionnel délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement.	Non
Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;	Non
Pour les Groupements : La lettre de candidature	Non
Attestation de responsabilité civile en cours de validité	Non

2. Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Pas de niveau minimum requis	Non

3. Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour les Groupements : Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.1.2 - Pièces de l'offre

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) intégralement complété en PDF **En cas de Groupement**, l'annexe 1 : désignation des co-traitants/sous-traitants et répartition des prestations	**Oui**
Le bordereau des prix unitaires – détail quantitatif estimatif (BPU-DQE) : Le BPU-DQE doit être impérativement au format Excel. Le candidat peut également transmettre une copie en PDF	Non
La fiche technique des machines avec notamment modalités de raccordement électrique (notice, entretien…)	Non
La fiche technique des produits	Non
Les échantillons (cf. article 5.2.1 ci-dessous)	Non
Le cadre de mémoire technique	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Il est précisé que seules les prestations de services associées à l'exécution du présent marché, telles que l'acheminement et la livraison des distributeurs peuvent donner lieu à la conclusion d'un contrat de sous-traitance.

5.2 – Echantillons et dégustation

5.2.1 – Description des échantillons et de la dégustation

Afin d'analyser les offres, les candidats fourniront les échantillons suivants :

Echantillons	**Caractéristiques techniques**
Yaourt brassé	Bio - nature
Purée de fruits	Bio - pommes
PSEF N°1 : crème dessert	Bio - chocolat
PSEF N°2 : Yaourt brassé / Fromage blanc	Bio - vanille
PSEF N°3 : Purée de fruit Bio vrac / compote de fruits	Bio – goût libre

Les fiches techniques permettent l'analyse technique du produit pour lequel le candidat soumissionne ainsi que la vérification primaire de la conformité des offres.

Les candidats remettent avant la date et heure limite de remise des offres les fiches techniques des produits proposés y compris les fiches techniques des prestations supplémentaires éventuelles à savoir crème dessert chocolat bio, le yaourt vanille bio, la purée de fruit goût libre. Ils doivent également remettre celles des distributeurs associés.

Concernant la dégustation :

Les candidats seront contactés pour convenir du jour et l'heure de la dégustation. Les tests se dérouleront sur la période suivante : les semaines du 11 et du 18 janvier 2027.
Ils devront apporter :

- Le modèle de distributeur proposé dans leur offre doit être accompagné des fiches techniques correspondantes au distributeur.
- Les poches de desserts correspondantes aux produits présentés dans leur offre et concordantes aux fiches techniques précédemment remises (1 poche par gout permettant de faire une dizaine de pot).

Les échantillons font partie intégrante de l'offre. Il s'agit d'un élément obligatoire dont l'absence entraînera nécessairement le rejet de l'offre pour irrégularité.

Les échantillons seront fournis à titre gratuit.

5.2.2 – Modalités de présentation des échantillons

Tous les échantillons doivent être clairement identifiés de manière individuelle avec pour chaque produit, une étiquette précisant le nom du candidat, la référence, le nom du produit.

Les échantillons devront être livrés sur le site de la :

Direction Générale
12 rue Dubernat
33404 TALENCE CEDEX

Les échantillons devront être clairement identifiés et adressés aux personnes suivantes :

Contact : A l'attention de M. Rudy BOUTY (05 56 79 56 79 puis demander le poste 74 747).

Les échantillons seront livrés le jour de la dégustation en même temps que la machine à l'adresse suivante :

Direction Générale
12 rue Dubernat
33404 TALENCE CEDEX

Lors de leur venue sur site, les candidats pourront prendre contact avec :
M. Rudy BOUTY (05 56 79 56 79 puis demander le poste 74 747).

Les candidats pourront, dans un délai de 30 jours, à compter de la date à laquelle ils auront été informés du rejet de leur proposition :

- soit venir retirer les échantillons non détériorés dans les locaux de l'administration,
- soit demander leur renvoi à leurs frais.

Les échantillons non demandés dans ce délai seront acquis aux établissements du CHU.

5.3 – Déroulé des tests :

Le planning sera établi selon le nombre de candidat répondant à l'offre, chacun se verra communiquer une date à laquelle il devra mettre à disposition la ou les machines pour pouvoir effectuer les dégustations avec le panel de testeurs.

Les tests seront réalisés au sein de la :

Direction Général du CHU de Bordeaux –
12 rue Dubernat
33404 TALENCE CEDEX

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les prérequis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

Les dépôts de plis effectués par erreur dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Tout soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur ce site pour toute action.

Un manuel d'utilisation et des conditions générales d'utilisation sont également disponibles afin de faciliter le maniement de la plate-forme. (Dans PLACE : guide d'utilisation –utilisateur entreprise)

Après le dépôt du pli sur le site PLACE, un message indique au candidat que l'opération du dépôt du pli a été réalisé avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.
La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CHU BORDEAUX
Direction de la Politique d'Achats, de la Logistique et de la Stratégie Patrimoniale
Bâtiment Dubernat
Bureau n°19 – Filière P2H
12 rue Dubernat
33404 Talence Cedex

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte le vendredi 8 janvier 2027 à 12 h 00.

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

6.2 - Transmission électronique Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.
Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.
En cas d'indisponibilité de la plateforme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées.

6.3 - Transmission électronique Antivirus :

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.
La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

6.4 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse et / ou substantiellement irrégularisable. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Critère prix	**50.00**
1.1- Prix apprécié au regard du DQE	*50.00*
2- Critères techniques	**45.00**
2.1- Qualité des produits appréciée au vu des échantillons et des tests réalisés d'un point de vue convive : *- Qualité organoleptique (goût, odeur, texture, aspect visuel) : (10 points)* *- Facilité d'utilisation de la machine : (5 points)*	*15.0*
2.2- Qualité appréciée au vu des fiches techniques : *- Composition et aspect nutritionnel* *- Identification et clarté de l'étiquetage : emballage et conditionnement*	*5.00*
2.3- Présentation des moyens humains, des modalités d'intervention en cas de panne et de formation des équipes de restauration du CHU	*10.00*
2.4 - Ergonomie et facilité d'entretien et d'utilisation des distributeurs par les équipes de restauration au regard de la description technique du cadre de mémoire technique	*10.00*
2.5 – Condition de mise à disposition des distributeurs : *- Quantité mise à disposition de produit à commander ;* *- Quantité par distributeur, par site ou par clients*	*5.00*
3- Performance environnementale	**5.00**
3.1 - Modalités de conditionnement et de livraison prévues dans le cadre du marché	*5.00*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attributaire sera invité à signer l'Acte d'Engagement durant ce même délai.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif
9 rue Tastet
33063 Bordeaux
Tel : 05.56.99.38.00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal administratif
9 rue Tastet
33063 Bordeaux
Tel : 05.56.99.38.00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
CCIRA de Bordeaux
DREETS Nouvelle-Aquitaine - Pôle C
Cité administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX
Secrétariat du CCIRA de Bordeaux
Tél : 05.54.68.99.56 / 07.61.17.74.12
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr